



SOMMAIRE

- Page 1 : Edito - Céline Droal
- Page 2 : Retour sur une mobilisation historique
- Page 3 : Elections CAPA-CAPN - le Snuep-FSU défend votre carrière
- Page 4 : Elections CSA - le Snuep-FSU défend les LP
- Page 5 : Bulletin d'adhésion
- Page 6 : Avance sur frais de déplacement

Pourquoi nous pouvons gagner malgré les « concertations » sur le projet de réforme

Le gouvernement Macron prétend avoir lancé des « concertations » sur sa nouvelle réforme du lycée professionnel. Cette stratégie de communication ne dupe personne en dehors des quelques organisations syndicales bien connues pour leur propension à signer tous les documents que le Ministère leur présente.

Que reste-t-il à négocier lorsque la mesure phare du projet est l'augmentation de 50 % des périodes de stage, le développement de l'apprentissage et la disparition des diplômes nationaux ?

Comment peut-on vouloir faire croire que les conclusions de ces « négociations » ne sont pas déjà rédigées alors que la mise en place des mesures est prévue dès la rentrée 2023 ?

Au moment même où Carole Grandjean communiquait sur ces « négociations », les personnels et élèves de 6 lycées professionnels parisiens apprenaient la fermeture brutale de leurs établissements dès la rentrée au prétexte des « coûts de fonctionnement » que représentent de petites structures. Dans le Grand Est, 10 lycées sont menacés de fermeture. La Région prétend ne pas avoir les moyens d'entretenir et de chauffer les locaux... et en même temps lance de gros investissements pour rénover un CFA du bâtiment.

Début novembre, deux milliards d'euros supplémentaires ont été inscrits dans le budget de financement de l'apprentissage. Au total l'apprentissage coûte 6,7 milliards d'euros aux finances publiques en 1 an et la région Nouvelle Aquitaine n'est pas en reste pour le privilégier.

Il est vain de croire aux « concertations » avec les ministères ou aux arguments soi-disant pragmatiques des Régions. L'ensemble des syndicats de l'enseignement professionnel mais aussi les proviseurs et une partie des inspecteurs ont dénoncé les méfaits qu'induirait ce projet de réforme. Les objectifs de Macron s'inscrivent dans une longue politique, commencée par ses prédécesseurs, de destruction du service public de l'Éducation Nationale au profit des entreprises privées. Après avoir fait part de ses arguments, le SNUEP-FSU a refusé de s'associer à la mascarade de cette pseudo concertation. Il est important de souligner que les représentants des parents d'élèves de la FCPE ont adopté la même position. C'est le signe que notre mobilisation porte ses fruits. Le SNUEP-FSU a multiplié les interventions dans les médias et auprès des politiques afin de rendre visibles l'existence de nos lycées et l'importance de notre travail. Les militants du SNUEP-FSU se sont également fortement mobilisés pour assurer la réussite des manifestations du 18 octobre. Il est donc vital de continuer les mobilisations et la lutte aux côtés du SNUEP-FSU. Il est encore possible de faire apparaître au grand jour les inégalités et la dégradation de la formation qui résulteraient de cette réforme. Cela nous permettra de gagner la bataille de l'opinion et par là de faire échouer ce projet. C'est dans l'action qu'on trouve les solutions : Contourner la semaine ministérielle des LP, prévue du 05 au 09 décembre en organisant des actions fortes dans tous les établissements.

En même temps que les lycées professionnels, c'est une vision politique qu'il faut défendre : l'argent public doit aller aux services publics, l'Éducation Nationale est au service de tous

Retour sur une mobilisation historique

Le 18 octobre dernier, l'ensemble des syndicats enseignants appelait à une première journée de grève contre le projet Macron de réforme de la voie professionnelle.

62 % des PLP se sont mis en grève pour demander le retrait de cette énième réforme. Peu ou mal-connu, le lycée professionnel a su se faire entendre malgré tous les efforts du gouvernement pour le dénigrer et l'invisibiliser.



A Limoges la mobilisation fut un succès. Environ 200 enseignants se sont rassemblés devant le rectorat, un chiffre conséquent rapporté à la taille de l'Académie.

Le SNUEP-FSU était présent en nombre et a impulsé une communication dynamique et efficace.

Arrivés trois-quart d'heure avant le début du rassemblement, ses militants.es ont recouvert les grilles du rectorat de banderoles, drapeaux et slogans.

Un camion et une sono – qui allait ensuite rejoindre la manifestation de l'après-midi pour la défense des salaires et du droit de grève – animait l'évènement.

Le SNUEP-FSU a su se faire entendre en donnant de nombreuses interviews dans les médias, aussi bien dans la presse écrite, que dans les radios ou télévisions locales.

Le succès de notre communication a dépassé de loin nos espérances quand une vidéo de notre action postée sur Twitter a atteint presque 1 million de vues et a été partagée sur d'autres réseaux sociaux.



Ce que nous avons entamé par cette première étape de mobilisation est historique et nous devons en être fier.es ! Nous devons continuer à échanger entre collègues en heures d'information syndicale, en stage et en assemblées générales, pour continuer à construire le rapport de force, pour gagner et pour contraindre le ministère à écouter nos revendications : nos lycées professionnels et nos formations doivent être renforcés, nos métiers confortés, nos salaires revalorisés et les parcours scolaires des élèves sécurisés et augmentés.

17 novembre la mobilisation continue

https://twitter.com/capra_ibaix/status/1593202000459894785?t=CZCBabpnzZKuzt7D5qWy3Q&s=08



En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU, 1^{ère} fédération de l'Éducation nationale.

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin: cela facilite le travail des militant.es.

Form fields for personal information: Ancien-ne adhérent-e, M./Mme, Date de naissance, NOM, Nom de naissance, Prénom, Adresse complète, Tél. fixe, Portable, E-mail.

Form fields for administrative details: Discipline précise, Code, AFFECTATION (LP, SEP, SEGPA, EREA, Collège, Lycée, Supérieur, FC), Nom de l'établissement, RNE, Ville, Si TZR, Rattachement administratif.

Form fields for administrative situation: ACADÉMIE (LIMOGES), SITUATION ADMINISTRATIVE (PLP, CPE, AED, AESH, Titulaire, Stagiaire, etc.), Emploi particulier.

Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non, d'un crédit d'impôts égal à 66 % de votre cotisation. *sauf déclaration aux frais réels où 100 % de la cotisation est comptabilisée dans les frais professionnels.

Journal FSU (« POUR ») : Numérique / Papier

RÈGLEMENT DE LA COTISATION: Temps partiel, Montant, Mode de paiement (Prélèvement en 3x, 6x, Paiement en ligne, Chèque-s).

Autorisation CNIL : Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Date : ... / ... / Signature :

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE RENOUELABLE DE COTISATION

Je choisis en 2022-2023 le prélèvement automatique de ma cotisation. Il sera ensuite reconduit automatiquement les années suivantes à la même date et je serai averti-e de son renouvellement à chaque rentrée scolaire.

Je soussigné(e) autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever :

en 3 fois la somme de € soit pour chaque prélèvement €

le 3 des mois suivants : novembre 2022, janvier 2023, mars 2023

en 6 fois la somme de € soit pour chaque prélèvement €

le 3 des mois suivants : novembre 2022, décembre 2022, janvier 2023, février 2023, mars 2023, avril 2023

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNUEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUEP-FSU.

NOM, PRÉNOM(S) ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL 38 RUE EUGÈNE OUDINÉ 75013 PARIS

IBAN / BIC (Bank Identification Code)

Paiement : récurrent / À : Le : Signature : N'oubliez pas de joindre un RIB comportant les informations BIC+IBAN

Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements. Paiement récurrent ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,
1^{ère} fédération de l'Éducation nationale.

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2023

COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE – ADHÉSION

Temps partiel: au prorata de la quotité de traitement

Catégorie \ Échelon		1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Métropole en €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	99 2,80	120 3,40	141 4,00	144 4,08	150 4,25	156 4,42	165 4,68	177 5,02	186 5,27	198 5,61	210 5,95
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	189 5,36	198 5,61	213 6,04	228 6,46	243 6,89	255 7,23	261 7,40				
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	222 6,29	234 6,63	246 6,97	264 7,48		282 7,99	294 8,33	309 8,76			

AUTRES COTISATIONS :

- Stagiaire : 1^{er} échelon classe normale**
 AED : 24 €
 AESH : 24 €
 Sans traitement : 27 €
 Non-titulaire : 93 €
 Non-titulaire Réunion : 111 €
 Non-titulaire Nlle Calédonie : 13310 CFP
 Non-titulaire Guyane : 85 €

Retraité-es* - PLP et CPE

- Métropole-Guadeloupe-Guyane-Martinique-Mayotte
 PLP ex-NT : 45 €
 CN : 96 €
 HC : 108 €
 CEx : 114 €

* Pour les retraité-es, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération générale des retraités de la Fonction publique)

Avance sur frais de déplacement

Les intervenant.es rémunéré.es pour des activités de jurys d'examen peuvent bénéficier du remboursement de leurs frais de déplacement, à condition de produire obligatoirement le justificatif de la dépense. Ces frais sont définis dans le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006. Pour prétendre à ce remboursement, il faut être muni d'un ordre de mission et se déplacer « pour l'exécution du service hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale ».

Il est obligatoire de joindre tous les justificatifs (repas compris).

Les frais de déplacement se composent de frais de transport et de frais de mission.

Les frais de transport sont calculés selon la distance kilométrique entre la résidence administrative et la commune du centre d'examen sur le tarif SNCF 2de classe.

Les frais de parking à proximité des gares peuvent être remboursés pour des missions de moins de 72 heures.

La base de remboursement pour l'hébergement est fixée à 70 euros en province, 90 euros pour les villes de plus de 200 000 habitants et 110 euros pour Paris.

Important :

Les personnels qui reçoivent des convocations pour se rendre dans d'autres académies pour faire passer des examens ont souvent des difficultés pour être remboursé en temps et en heure des sommes engagées. Ceci est inadmissible, il est intolérable d'avancer des sommes importantes sur des délais longs, surtout quand elles sont remboursées trois ou quatre mois plus tard. Le règlement des frais de déplacement peut être précédé d'une avance en application de l'article n° 3 du décret 2006-781 du 3 juillet 2006.

«Le paiement des indemnités pour frais de déplacements temporaires est effectué à la fin du déplacement ou mensuellement, à terme échu.

Des avances peuvent être consenties aux agents qui en font la demande, dans la limite de 75 % des sommes présumées dues à la fin du déplacement ou en fin de mois, selon le cas. »

N'hésitez pas à demander cette avance en indiquant que vous n'avez pas les moyens d'avancer cette somme.

Arrêtons de travailler bénévolement !